

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
18 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CE123

présenté par

M. Mesquida, M. Assaf, M. Denaja, Mme Françoise Dumas, M. Roig, M. Verdier, Mme Fabre,  
M. William Dumas et Mme Got

-----

**ARTICLE 63**

A l'alinéa 7, supprimer les mots « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

De même que le transfert de compétences en matière de PLU et documents d'urbanisme ne doit pas se faire sans l'accord de la commune vers la communauté de communes, il en est de même pour la communauté d'agglomération.